



# UNION FÉDÉRALE DES COOPÉRATIVES DE COMMERÇANTS

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Maître Olivier GAST  
Avocat à la Cour  
1, avenue Bugeaud  
75116 PARIS

Nos réf. : JS/IC

Paris,  
le 11 mai 1989

Maître,

J'ai bien reçu l'ouvrage que vous venez de publier sur les Procédures Européennes du Droit de la Concurrence et de la Franchise et je vous en remercie vivement.

Je vous remercie également vivement de la délicate attention que vous avez eue à mon endroit.

Je n'ai pas encore eu le temps de prendre connaissance de cet important travail mais un rapide examen des chapitres m'entraîne à considérer qu'il sera pour moi très important de le lire très vite.

Veillez agréer, Maître, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président Délégué

J. SALVANES